



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-cinquième session) et du Comité financier (cent soixante-treizième session) (Rome, 12 et 15 novembre 2018)

Résumé

Les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier appellent l'attention du Conseil sur leurs conclusions et recommandations relatives aux questions suivantes:

- Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir (par. 3)
- Ajustements à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes) (par. 4)
- Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (par. 5)
- Incidences de la mise en œuvre et du financement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (par. 6 à 7)
- État d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de partenariat avec la société civile et avec le secteur privé (par. 8)

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est prié d'approuver les conclusions et recommandations de la Réunion conjointe.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire en chef du Comité du Programme et du Comité financier
Tél.: +3906 5705 5987

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.
MY403/f



**RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE
DU COMITÉ DU PROGRAMME (CENT VINGT-CINQUIÈME SESSION)
ET DU COMITÉ FINANCIER (CENT SOIXANTE-TREIZIÈME SESSION)**

Rome, 12 et 15 novembre 2018

INTRODUCTION

1. La Réunion conjointe a présenté son rapport au Conseil.
2. Outre le Président, M. Johannes Petrus Hoogeveen (Pays-Bas), et le Président du Comité financier, M. Lupino jr. Lazaro (Philippines), étaient présents les représentants suivants des Membres:

M. Heiner Thofern (Allemagne)	M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
M. Carlos Alberto Amaral (Angola)	M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
Mme Maria Cristina Boldorini (Argentine)	M. Toru Hisazome (Japon)
Mme Cathrine Stephenson (Australie)	M. Fiesal Rasheed Salamh Al Argan (Jordanie)
M. Manash Mitra (Bangladesh)	M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor (Malaisie)
M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)	M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
Mme Jennifer Fellows (Canada)	M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)
M. Niu Dun (Chine) ¹	Mme María Carolina Carranza Núñez (Pérou) ²
M. Marc Mankoussou (Congo)	M. Mohammad Hossein Emadi (République islamique d'Iran)
M. Kouamé Kanga (Côte d'Ivoire)	M. Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
M. Haitham Elshahat (Égypte) ³	M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
M. Thomas Duffy (États-Unis d'Amérique)	M. François Pythoud (Suisse)

Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir⁴

3. La Réunion conjointe:
- a) a pris note des informations actualisées sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir;
 - b) s'est félicitée de la politique de tolérance zéro de la FAO concernant le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels et leur prévention, et s'y est montrée très favorable;
 - c) a recommandé un changement de culture au sein de l'Organisation et a souligné qu'il importait à cet égard de donner le ton au sommet de la hiérarchie;
 - d) a recommandé que la Direction encourage les membres du personnel à signaler les problèmes éventuels, conformément à la politique;
 - e) s'est félicitée que la FAO ait activement participé aux efforts déployés au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies pour éliminer toute forme de harcèlement et d'abus sur le lieu de travail dans les organismes des Nations Unies, notamment en prenant part au sondage d'opinion en cours dans l'ensemble du système;

¹ M. Niu Dun représentait la Chine à la Réunion conjointe.

² Mme María Carolina Carranza Núñez a été désignée pour remplacer Mme Claudia Elizabeth Guevara de la Jara en tant que représentante du Pérou à la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme.

³ A assisté à la Réunion conjointe le 15 novembre 2018.

⁴ CL 160/9.

- f) notant qu'une partie du sondage en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies portait sur le niveau de satisfaction générale du personnel, a recommandé à la FAO de conduire, de son côté, une enquête de satisfaction exhaustive auprès de son personnel;
- g) attendait avec intérêt de recevoir des informations, y compris les conclusions de l'enquête de satisfaction auprès du personnel, sur le résultat de l'analyse des données du sondage, notamment les résultats au niveau de la FAO, et de voir les conclusions se traduire dans les politiques et dans l'action;
- h) a demandé au Secrétariat de finaliser et de distribuer un plan d'action renforcé, avant la date limite de publication des documents devant être présentés à la prochaine session du Conseil, en décembre 2018;
- i) comptait recevoir chaque année un rapport actualisé à soumettre au Conseil, conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui est d'appliquer le principe de tolérance zéro.

Ajustements à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes)⁵

4. La Réunion conjointe a pris note des informations fournies dans le document intitulé *Ajustements à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes)*, ainsi que dans l'additif à ce document, et:

- a) a pris acte du fait que les ajustements proposés n'avaient aucune incidence sur le budget ni sur les postes;
- b) a recommandé de renforcer la gestion des résultats des projets sous la responsabilité du Directeur général adjoint (Programmes), de sorte qu'elle soit plus complète, et d'augmenter le nombre d'indicateurs de performance clés figurant dans le cadre de résultats stratégiques pour permettre une évaluation et un suivi plus précis des résultats, et de faire rapport sur la base du cadre de résultats, dans le rapport à mi-parcours sur l'exécution du programme;
- c) a recommandé au Conseil de convenir de ce qui suit:
 - i. modifier la ligne hiérarchique de la Division du Centre d'investissement de sorte qu'elle relève du Directeur général adjoint (Programmes) et non plus du Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique;
 - ii. rebaptiser le Département de la coopération technique, *Département de l'appui aux programmes et de la coopération technique* (PS);
 - iii. rebaptiser la Division de la mobilisation des ressources, *Division du développement des activités et de la mobilisation de ressources* (PSR);
 - iv. rebaptiser la Division des urgences et de la réhabilitation, *Division des opérations d'urgence et de la résilience* (PSE);
 - v. séparer la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud entre la *Division des partenariats* (PSP) et le *Bureau de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire* (OSS), et faire passer les lignes hiérarchiques du Directeur général adjoint (Programmes) vers le Sous-Directeur général chargé du Département de l'appui aux programmes et de la coopération technique.

⁵ CL 160/16; CL 160/16 Add.1.

Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome⁶

5. La Réunion conjointe:
- a) s'est félicitée de l'information fournie dans le document publié sous la cote JM 2018.2/2 ainsi que des progrès accomplis dans la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome;
 - b) a pris note des informations actualisées communiquées dans le rapport et de la volonté, toujours forte, manifestée par la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), de renforcer les partenariats et la collaboration en mettant l'accent sur les effets de synergie et la complémentarité entre les organismes ayant leur siège à Rome;
 - c) a recommandé une approche plus stratégique et structurelle de la planification et de l'information concernant la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, une approche qui mette notamment en avant de nouvelles stratégies, de nouveaux programmes et activités ainsi que des modalités de financement innovantes en rapport avec les compétences et les atouts respectifs des organismes, en tirant parti de leurs capacités techniques et de leurs modalités opérationnelles complémentaires, afin d'agir avec davantage d'efficacité et d'efficience et d'atteindre les résultats attendus dans les délais prévus aux niveaux mondial, régional et national;
 - d) a recommandé de renforcer la programmation commune;
 - e) a recommandé qu'à l'avenir le rapport soit axé sur les enseignements à tirer, les défis à relever, les impacts, les avantages financiers obtenus et les domaines de collaboration prévus, et qu'on envisage aussi de modifier la manière dont se présente le document de manière à ce qu'il soit plus clair et plus concis;
 - f) a recommandé un dialogue plus étroit avec les Membres lors des activités de préparation des réunions du Groupe consultatif de haut niveau des organismes ayant leur siège à Rome et des activités faisant suite à ces réunions, notamment par a) l'organisation de séances d'information (séminaires informels) à l'intention des Membres après chaque réunion du Groupe consultatif, en particulier au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et b) la mobilisation des Membres à la faveur des réunions du Président indépendant du Conseil avec les présidents des groupes régionaux de la FAO, le Bureau du Conseil d'administration du PAM et les Coordonnateurs et amis du FIDA en vue de la préparation des réunions du Groupe consultatif;
 - g) a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome à continuer de participer à des actions coordonnées en leur qualité de groupe chef de file au sein du système des Nations Unies pour le développement afin de contribuer à la réalisation de l'ODD2 et, de manière plus générale, à la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que dans le cadre du processus et des efforts liés à la réforme en cours du système des Nations Unies;
 - h) comptait recevoir chaque année un rapport commun actualisé.

Incidences de la mise en œuvre et du financement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement⁷

6. La Réunion conjointe a pris note des informations figurant dans le document publié sous la cote JM 2018.2/3 et s'est félicitée du plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents présenté par le Secrétaire général, et de la participation de la FAO à l'effort

⁶ JM 2018.2/2.

⁷ JM 2018.2/3.

conjoint de planification de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement qui doit débiter en janvier 2019.

7. La Réunion conjointe a examiné des propositions concernant des moyens de financer le montant encore à couvrir (2,55 millions d'USD) dû par la FAO à la suite du doublement de sa contribution pour 2019, et a recommandé au Conseil:

- a) que la FAO soit autorisée à verser une contribution de 4,7 millions d'USD au titre du partage des coûts aux fins du financement du système des coordonnateurs résidents pour 2019;
- b) que, la solution consistant à mettre en recouvrement une contribution supplémentaire au titre du Programme ordinaire n'ayant pas été approuvée, et nonobstant les autres sources de financement possibles que le Secrétariat devait explorer, le montant de 2,55 millions d'USD soit financé à l'aide des moyens suivants:
 - i. la réalisation de gains d'efficience dans le cadre de l'exécution du Programme de travail et budget 2018-2019;
 - ii. si les gains d'efficience réalisés étaient insuffisants, la mise en retrait éventuelle de domaines du Programme de travail et budget 2018-2019 dont une partie des ressources pourraient être réorientées, sans compromettre l'exécution du programme;
- c) qu'il soit demandé au Secrétariat d'établir un fonds fiduciaire spécial pour 2019 – en plus des sources de financement susmentionnées – pour le cas où des donateurs souhaiteraient faire des contributions volontaires pour couvrir le montant de 2,55 millions d'USD;
- d) que le Secrétariat fasse rapport sur les mesures prises, à la session suivante du Comité financier (mars 2019), dans les rapports sur l'exécution du programme.

État d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de partenariat avec la société civile et avec le secteur privé⁸

8. La Réunion conjointe:

- a) a pris note des informations fournies dans le document publié sous la cote JM 2018.2/4;
- b) s'est félicitée que des progrès continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre des stratégies et que celles-ci continuent d'être examinées en tant que partie intégrante des travaux de l'Organisation;
- c) a recommandé qu'à l'avenir le rapport rende compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et qu'il soit axé sur les incidences sur le terrain, les avantages obtenus, les défis relevés, la mise en commun des données d'expérience, les enseignements à tirer, et les contraintes relatives aux partenariats et à la mise en œuvre des stratégies convenues;
- d) a également recommandé qu'à l'avenir le rapport contienne des approches innovantes, notamment en matière d'élaboration, de gestion et de mise en œuvre communes de partenariats avec les parties prenantes possibles, dont le secteur privé et les organisations de la société civile;
- e) a recommandé qu'il soit fait une distinction plus claire entre les partenariats et la collaboration avec des partenaires;
- f) a recommandé qu'une approche plus stratégique soit adoptée s'agissant des partenariats et de la collaboration avec les partenaires afin de recenser les possibilités, les lacunes et les partenaires potentiels, l'objectif étant d'accroître les financements et l'impact ainsi que d'assurer un meilleur alignement des stratégies et des partenariats sur les objectifs stratégiques (OS) et sur les priorités définies dans le Programme de travail et budget.

⁸ JM 2018.2/4.